



Assistance Routière

Pour toute assistance routière vous pouvez maintenant nous contacter sur notre numéro vert

N° Vert 80807070



L'union pour l'efficacité



Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Prix: 300Fcfa

# Journal des entrepreneurs **ECO & FINANCES**

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Nomination

## JOSEPHINE ANKOMAH PREND LES RÊNES DE ECOBANK KENYA

Page 3

**UMOA-Titres**

**Le Togo lève 14 milliards de Fcfa**

Le Togo a levé vendredi un peu plus de 14 milliards de Fcfa sur le marché régional.

Page 2

**Vie chère**

**Baisse du taux d'inflation grâce aux ripostes efficaces**

Depuis quelques mois, le phénomène de la vie chère a embrasé le monde entier, aucun pays n'est épargné. ...

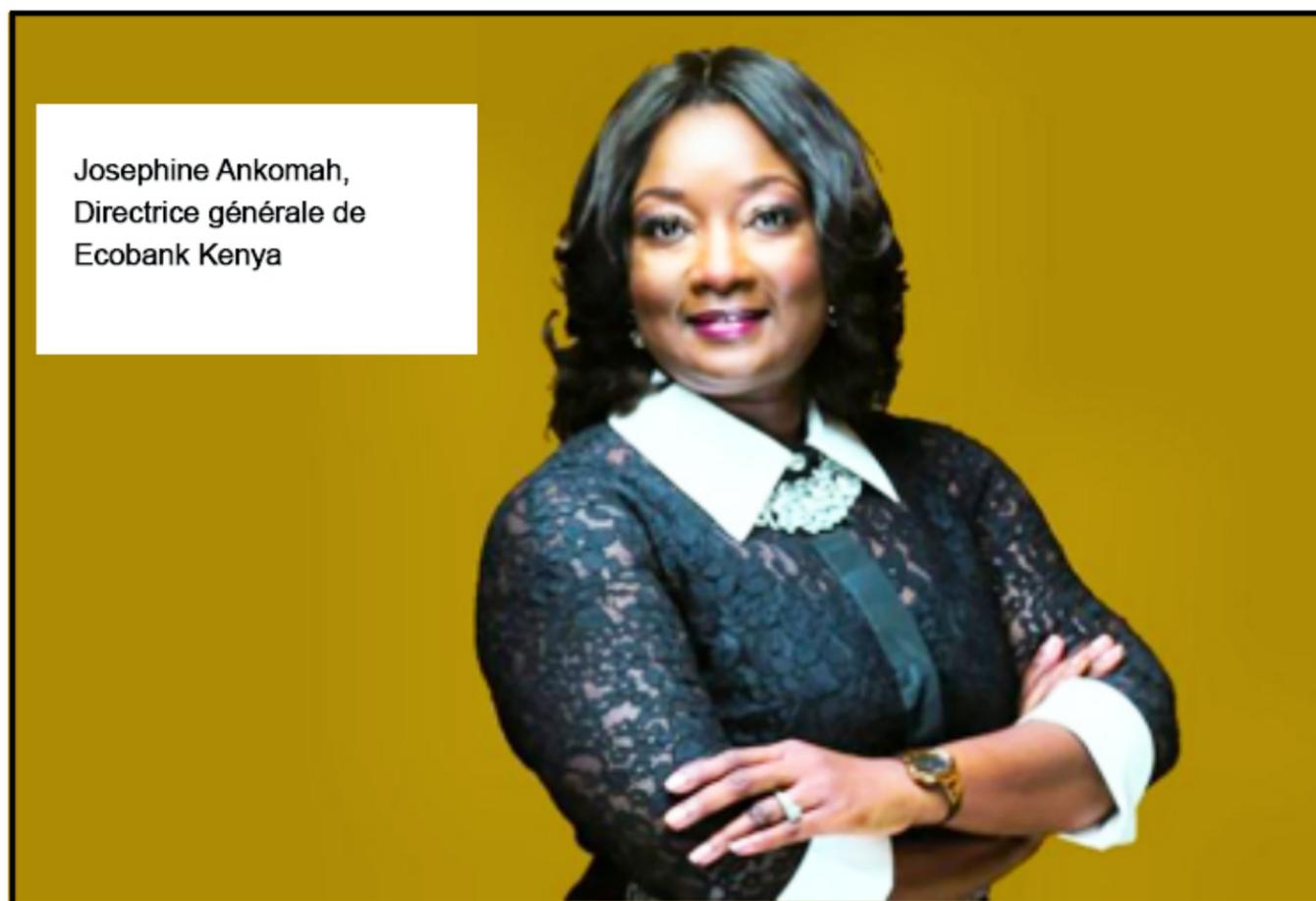
Page 3

**Niger**

**98 milliards FCFA de la BAD pour fournir de l'électricité à 750 000 habitants**

Le Niger veut accroître la production d'électricité de source renouvelable et améliorer ...

Page 6



Josephine Ankamah, Directrice générale de Ecobank Kenya

Page 4

Accès aux nouveaux marchés internationaux

## Les capacités des TPME renforcées



**superamco**  
Les courses faciles

**Assivito**  
Avenue de la nouvelle marche  
22 21 46 10

**Caisse**  
Résidence du Benin  
22 61 13 31 / 22 61 13 32

**Adlloadin**  
Carrefour Bodjona  
22 25 03 07 / 22 25 03 96

**Tokoln**  
Avenue de la libération  
22 22 27 30

**Ramco**  
Direction Ramco  
22 21 40 78  
22 21 40 79

UMOA-Titres**Le Togo lève 14 milliards de Fcfa**

*Le Togo a levé vendredi un peu plus de 14 milliards de Fcfa sur le marché régional.*



UMOA-Titres en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé ce vendredi, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du

Togo, l'émission simultanée de Bons et Obligations Assimilables du Trésor pour un montant de 35 milliards de Fcfa. Le montant retenu a été d'un peu plus de 14 milliards, soit un taux de couverture de 47,50%. Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

Déclaration des biens et avoirs**Le Médiateur de la République échange avec le gouvernement**

*Le Médiateur de la République poursuit ses séances d'échanges avec les différentes entités assujetties à la déclaration des biens. La délégation a échangé avec les membres du gouvernement ce mardi 21 février 2023 au cours d'une réunion présidée par Mme le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé à la Primature.*



Le Togo s'est engagé dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. La Loi organique N° 2020-003 du 24 janvier 2020 fixe les conditions de déclaration des biens et avoirs des hauts fonctionnaires, des autres agents assujettis. La rencontre a permis au Médiateur de la République, Mme Awa Nana-Daboya d'informer et de sensibiliser les membres du gouvernement sur les modalités de déclaration des biens et avoirs. « Nous venons de rencontrer tous les ministres et faire ce que nous

la gouvernance économique. », a déclaré Mme Awa Nana-Daboya. Pour le Médiateur de la République, « la loi et la Constitution ont listé deux catégories d'assujettis : les hautes personnalités prévues par l'article 145 de la Constitution. Eux, ils sont ce qu'on appelle les assujettis de première catégorie qui doivent déclarer des biens qui sont supérieurs à 50 millions de FCFA en ce

qui concerne les biens immeubles et ceux qui sont supérieurs à 20 millions en ce qui concerne leurs biens meubles. La deuxième catégorie, ceux qu'on appelle les hauts fonctionnaires, les députés, les partis politiques et tous ceux qui sont prévus par la loi. Ils doivent déclarer les biens qui sont entre 20 millions pour les biens immeubles et deux millions pour les biens meubles. Dès le 1er

mars, nous commençons avec le gouvernement qui vient d'être informé. Et ainsi de suite. C'est au rythme de notre calendrier que nous invitons, parce que c'est le médiateur qui invite telle catégorie, tel assujetti à venir faire sa déclaration. » Cette campagne nationale d'information et de sensibilisation sur la déclaration des biens et avoirs a été lancée le 31 janvier 2023. [www.primature.gouv.tg](http://www.primature.gouv.tg)

**ECO & FINANCES**

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email : [ecofinances.infos@gmail.com](mailto:ecofinances.infos@gmail.com)

Site web : [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES

N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

**Directeur de publication**

Komlan KPATIDE  
00228 90 05 05 08

**Rédacteur en chef**

Bernard D. AFAWOUBO  
00228 90 90 49 83

**Chef d'édition**

Eyram AKAKPO  
00228 93 64 07 85

**Rédacteurs**

Keziah KPATIDE  
SALLAH Patience  
Yves ATCHANOUVI  
Kodji GATOR JOE

**Direction commerciale**

00228 97 25 84 84

**Graphistes**

FOLIKOUE ATA K. Achille  
DOS REIS A. Marie Goretti

**Imprimerie**

TOGO V.SPRINTS  
Tirage: 3000

## Nomination

# Josephine Ankomah prend les rênes de Ecobank Kenya

*Ecobank Transnational Incorporated a nommé Josephine Anan-Ankomah, banquière d'origine ghanéenne, au poste de directrice régionale, Afrique centrale, orientale et australe et directrice générale de Ecobank Kenya.*

● EYRAM AKAKPO

La nomination de Josephine Anan-Ankomah a été approuvée par la Banque centrale du Kenya. La ghanéenne quitte son poste de directrice générale du groupe Ecobank pour la banque commerciale pour devenir directrice générale de la filiale au Kenya. Elle devient également directrice du pôle Afrique centrale, orientale et australe (CESA) de la banque panafricaine. Elle a occupé divers postes au sein de la banque, ces trente dernières années et remplace ainsi Cheikh Travalay qui a pris sa retraite à la fin de 2022 après avoir atteint l'âge de la retraite obligatoire de soixante ans, conformément à la politique du groupe. Elle sera chargée de diriger et de développer les activités de la banque au Kenya et dans la région CESA, qui compte 18 des 33 filiales de Ecobank et un bureau de représentation. Précédemment dénommée EBI SA, Ecobank International a pour objectif principal de



**Josephine Ankomah, Directrice générale de Ecobank Kenya**

devenir une référence dans le financement du commerce international et la gestion des flux financiers entre l'Afrique et le reste du monde. La nouvelle responsable est membre de l'Association of Chartered Certified Accountants ; elle est titulaire d'un MBA en finance et d'une licence en économie et sociologie, tous deux de l'Université du Ghana. Sa carrière au sein de Ecobank a débuté à Ecobank Ghana en 1992,

après sa nomination en tant que responsable de la trésorerie. Elle a occupé d'autres postes de haut niveau au sein de la banque, notamment celui de directrice générale de Ecobank Gambie, de trésorière régionale, de directrice des opérations. Elle a également été responsable de la stratégie d'entreprise et du développement commercial et de responsable du groupe de banque d'investissement pour Ecobank

Ghana. Elle revendique une grande expérience de la gestion de la trésorerie, de la banque commerciale et de la banque d'investissement. « Le conseil d'administration de Ecobank Kenya félicite Josephine Anan-Ankomah pour sa nomination. Nous sommes convaincus qu'elle est la personne idéale pour ce poste et qu'elle a tout ce qu'il faut pour propulser la marque Ecobank au Kenya et dans la région

CESSAS vers des sommets encore plus élevés », a indiqué le président du conseil d'administration de Ecobank Kenya, Martin Mbogo. « Elle est une dirigeante qui a fait ses preuves en matière d'exécution, qui possède d'excellentes compétences en matière de leadership et qui a une connaissance approfondie de la dynamique des clients, de nos produits et des marchés », a-t-il ajouté. « J'ai hâte de travailler avec le conseil d'administration, la direction et mes collègues ecobankers pour développer notre activité au Kenya et tirer parti des vastes possibilités offertes par la région afin de concrétiser la vision plus large de Ecobank, qui consiste à favoriser l'intégration financière et économique », a déclaré Josephine Ankomah. Remerciant Cheikh Travalay pour « son immense contribution et son dévouement au groupe pendant plus de 21 ans », le directeur général sortant de Ecobank, Ade Ayeyemi, a rappelé que

l'ancien directeur général de Ecobank Kenya a joué un rôle déterminant dans le redressement de l'activité au Kenya et dans la région, notamment après la pandémie de la Covid-19 et un ralentissement économique prolongé. « Suite aux efforts de restructuration, le retour sur fonds propres de la zone CESA est passé d'un minimum de 2,3 % en 2016 à 22,3 % en 2021. Sous sa direction, la marge de Ecobank Kenya est passée de 127 millions KES en 2019 à 677 millions KES en 2021 (0,94 à 5,02 millions d'euros). Josephine s'appuiera sur cette performance pour élever Ecobank à une position de leader dans la région. » Pour rappel, Ecobank ou Ecobank Transnational Incorporated est une banque fondée au Togo en 1985 et présente dans 36 pays d'Afrique de l'ouest, centrale et de l'est. Elle possède 20 331 employés et 11 millions de clients. Qatar National Bank et Nedbank sont actionnaires d'Ecobank.

## Vie chère

# Baisse du taux d'inflation grâce aux ripostes efficaces

*Depuis quelques mois, le phénomène de la vie chère a embrasé le monde entier, aucun pays n'est épargné. Les populations les plus vulnérables sont les plus touchées par cette inflation sans précédent.*

● BERNARD AFAWOUBO

Au Togo, le gouvernement soucieux du bien-être de sa population a pris un nombre incalculable de mesures sociales et économiques, et ces dernières ont entraîné un recul significatif du taux d'inflation dans le pays. Selon un rapport du gouvernement, le taux d'inflation moyen enregistré un recul et se situe à 7,6% en glissement annuel sur les

11 premiers mois de 2022, comparativement au premier trimestre de la même année où il s'était établi à 8,2%. Au cours de l'année dernière, des actions rigoureuses ont été menées pour préserver le pouvoir d'achat des populations. Commencant par le maintien de l'accessibilité du carburant avec un plafonnement du prix des produits pétroliers à la pompe, grâce à la

subvention de l'Etat. De même, cette politique de soutien s'est manifestée par le plafonnement immédiat des prix de vente des produits de première nécessité afin d'éviter les spéculations. A un moment donné, les prix du gaz butane sur le marché ont aussi connu une envolée. De ce côté, le gouvernement a réagi par une subvention qui est rentrée en vigueur à partir du 19 août 2022.

En septembre 2022, le gouvernement a pris 10 mesures fortes. En effet, à l'aube de la rentrée scolaire 2022-2023, ces mesures exceptionnelles ont été prises par le président Faure Gnassingbé au profit de la population. Celles-ci ont pour objectif d'apporter de la nourriture dans le panier de la ménagère. Parmi ces mesures, on peut citer une indemni-

té mensuelle de transport de 10 000 francs CFA à titre exceptionnel accordée à chaque fonctionnaire de l'Etat ; une gratification de 03 milliards de francs par transferts monétaires au profit des parents d'élèves pour l'achat des fournitures et des subventions de 2,5 milliards de francs pour l'acquisition des manuels d'écriture et de lecture pour les élèves de l'en-

seignement primaire. Il y a aussi une dotation additionnelle de la subvention sur les produits pétroliers et de la subvention au gaz domestique. En tout, les différentes mesures prises ont coûté plus de 50 milliards de nos francs et continuent de faire effet espéré au sein de la population. Quand il s'agit du mieux-être, le gouvernement ne lésine pas sur les moyens.

## Accès aux nouveaux marchés internationaux

## Les capacités des TPME renforcées

Le ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale a organisé en collaboration avec le Programme d'amélioration de la compétitivité du secteur privé au Togo (ProComp), les 23 et 24 février 2023 à Lomé, un atelier de vulgarisation et d'informations sur les accords commerciaux ratifiés par l'Etat à l'endroit des Très petites et moyennes entreprises (TPME).

● Bernard AFAWOUBO



Renforcer les capacités des Très petites et moyennes entreprises (TPME) pour faciliter leur accès aux nouveaux marchés internationaux, telle est la raison de l'organisation de l'atelier de validation qui s'est tenu les 23 et 24 février derniers à Lomé. Les travaux dudit atelier ont été ouverts par Kossi Abigui, chef service au ministère du commerce, représentant le directeur du commerce extérieur, en présence du Dzigbodi Edinam Afatchao, conseillère technique Sénior à la GIZ. Financer par la GIZ, cet atelier a été l'occasion de présenter aux TPME les opportunités d'affaires existantes dans les accords commerciaux et préférentiels. Il sera question au cours de cet atelier de faire ressortir les opportunités d'affaires dans les différents accords commerciaux signés par le Togo, de partager les expériences et les bonnes pratiques sur les enjeux des exportations de chaque accord, de présenter les exigences de certains marchés cibles et d'identifier les potentiels

besoins en formation pour les exportateurs. Selon Abigui, cet atelier marque le début d'une série d'activités que le ministère du commerce entend organiser en collaboration avec la GIZ pour permettre au secteur privé de tirer profit des opportunités d'affaires contenues dans les accords commerciaux et préférentiels dont bénéficie le Togo. « Le Togo est parti à plusieurs accords commerciaux les plans bilatéral, régional, continental et multilatéral. Outre ces accords commerciaux, notre pays bénéficie des accords préférentiels permettant à nos produits d'être exportés sans avoir à supporter les droits de douanes. Mais force est de constater que certains de nos opérateurs économiques méconnaissent certains de ces accords et par conséquent n'en profitent pas pleinement. C'est cette méconnaissance qui a poussé le ministère du commerce à organiser cet atelier de vulgarisation des accords commerciaux », a-t-il indiqué. Cinq thématiques vont meubler cette rencontre de deux jours notam-

ment « L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent de l'OMC et les opportunités » ; « L'accord portant création de la ZLECAf (les biens et services) et les opportunités d'affaires » ; « L'accord sur la facilitation des échanges (AFE) et les retombées sur les activités commerciales » ; « La loi américaine sur la croissance et les opportunités d'affaires en Afrique (AGOA) » ; « Les règles d'origine applicables dans le commerce international. Le ProComp est convenu de commun accord avec le gouvernement togolais et s'étend de juillet 2022 à juin 2025. L'objectif est d'améliorer la compétitivité du secteur privé à travers cinq principaux axes. Il s'agit de l'amélioration de l'accès des PME aux matériaux primaires, aux produits intermédiaires et aux intrants ; aux services financiers ; aux marchés internationaux et de l'offre de produits/services pour le soutien et la promotion des investissements durables.

## Poursuite des réformes au Togo

## Le PNUD appui l'ARCOP avec un lot de matériel informatique

L'Autorité de régulation de la commande publique a reçu le jeudi 23 février 2023 à Lomé, un don d'équipements informatiques d'une valeur de 8 000 000 FCFA du Programme des Nations Unies pour le développement.

● Bernard AFAWOUBO



Dans le cadre de l'accompagnement du Programme des Nations Unies pour le développement, pour la poursuite de toutes les réformes qui vont dans le sens du développement, l'institution vient en appui à l'Autorité de régulation de la commande publique avec un lot de matériel d'une valeur estimée à hauteur de 8 000 000 FCFA. Ce don du PNUD est composé de vidéos projecteurs, d'imprimantes, d'une photocopieuse et de plusieurs autres équipements. La cérémonie de remise s'est déroulée au siège de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) en présence du Représentant résident du PNUD, Aliou DIA et de son adjointe, Seynabou DIAW BA. Tout en exprimant sa toute reconnaissance au Représentant résident du PNUD pour l'atten-

tion que son institution accorde au secteur de la commande publique au Togo, le directeur général de l'ARCOP, Aftar Touré Morou, a rappelé tous les précédents appuis apportés par le PNUD pour soutenir le système de la commande publique, notamment l'appui à la mise en place du centre de service qui a permis de former les premiers acteurs de la commande publique suite à la réforme de 2009 et tous les autres appuis en matériels roulant, en expertise technique et en équipements de toute nature qui ont accompagnés les premiers pas des organes nationaux de régulation et de contrôle. Aftar Morou n'a pas manqué de saluer par la même occasion, l'immense travail effectué par Aliou DIA durant son passage à la tête de la représentation du PNUD au Togo.

Pour finir, le numéro 1 de la commande publique a souhaité une très bonne suite de carrière à Aliou Dia. Le Représentant résident du PNUD s'est félicité des bons rapports qu'il a entretenus avec toutes les institutions au Togo pendant son séjour. Il a réitéré la disponibilité du PNUD à poursuivre son accompagnement de toutes les réformes qui vont dans le sens du développement. C'est d'ailleurs, a-t-il poursuivi, dans ce contexte que s'inscrit l'appui que son institution apporte ce jour à l'ARCOP. Aliou DIA est en effet, en fin de mission au Togo, ce soutien à l'autorité de régulation de la commande publique est l'une des dernières qu'il mène au Togo avant de regagner son nouveau poste.

# BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

vendredi 24 février 2023

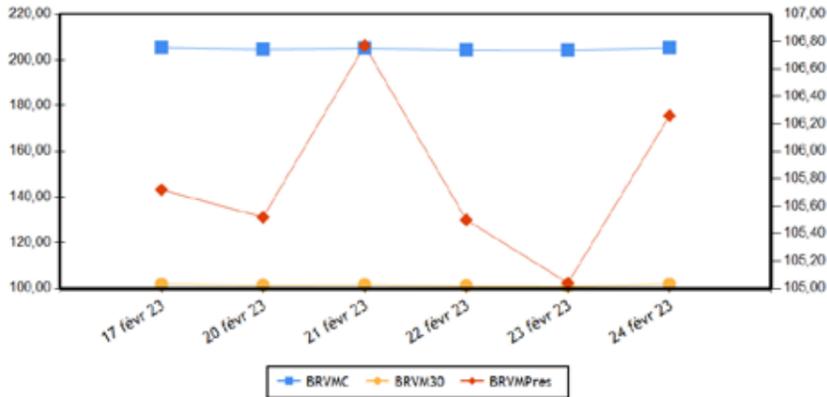
N° 40

<b>BRVM COMPOSITE</b>	<b>205,37</b>
Variation Jour	0,52 %
Variation annuelle	1,06 %

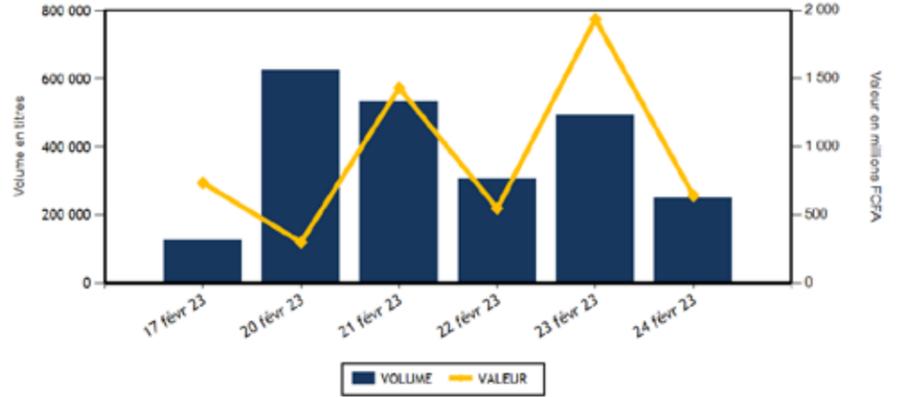
<b>BRVM 30</b>	<b>101,81</b>
Variation Jour	0,84 %
Variation annuelle	1,81 %

<b>BRVM PRESTIGE</b>	<b>106,26</b>
Variation Jour	1,16 %
Variation annuelle	6,26 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 640 163 260 845	0,52 %
Volume échangé (Actions & Droits)	248 067	-35,86 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	621 628 330	-52,33 %
Nombre de titres transigés	43	2,38 %
Nombre de titres en hausse	13	30,00 %
Nombre de titres en baisse	20	33,33 %
Nombre de titres inchangés	10	-41,18 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	9 853 878 769 334	1,18 %
Volume échangé	2 269	-97,84 %
Valeur transigée (FCFA)	21 033 174	-96,69 %
Nombre de titres transigés	7	-22,22 %
Nombre de titres en hausse	3	50,00 %
Nombre de titres en baisse	1	
Nombre de titres inchangés	3	-57,14 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NEI-CEDA CI (NEIC)	695	6,92 %	-13,13 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 330	3,50 %	-5,00 %
ONATEL BF (ONTBF)	3 300	3,13 %	3,13 %
SOGB CI (SOGC)	5 750	2,77 %	1,41 %
TOTAL SN (TTLS)	2 650	2,71 %	4,54 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAFCA CI (SAFC)	900	-6,25 %	2,27 %
SETAO CI (STAC)	1 120	-5,49 %	17,89 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	700	-5,41 %	-24,32 %
BANK OF AFRICA BN (BOAB)	6 400	-2,14 %	7,56 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 230	-1,60 %	-5,02 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	106,26	1,16 %	6,26 %	191 924	387 365 815	6,18
BRVM-PRINCIPAL	36	98,07	-0,16 %	-1,93 %	56 143	234 262 515	9,68

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	98,13	0,05 %	-5,84 %	2 177	4 423 995	25,32
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	496,53	0,83 %	1,50 %	47 475	476 748 540	8,98
BRVM - FINANCES	15	76,71	0,29 %	1,59 %	181 883	97 022 550	6,99
BRVM - TRANSPORT	2	329,77	0,36 %	-3,49 %	4 081	5 392 670	5,25
BRVM - AGRICULTURE	5	295,38	0,47 %	4,17 %	7 601	29 724 845	5,70
BRVM - DISTRIBUTION	7	365,11	0,36 %	1,83 %	3 456	6 754 450	25,16
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 381,95	-5,49 %	17,89 %	1 394	1 561 280	13,45

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	8,06
Taux de rendement moyen du marché	7,52
Taux de rentabilité moyen du marché	8,60
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	118
Volume moyen annuel par séance	439 003,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 180 745 318,69

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	9,98
Ratio moyen de satisfaction	14,00
Ratio moyen de tendance	140,37
Ratio moyen de couverture	71,24
Taux de rotation moyen du marché	0,02
Prime de risque du marché	6,51
Nombre de SGI participantes	30

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)  
 Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma  
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01  
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85  
 Fax : +225 20 32 66 84  
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org



## Mobile Money

# Orange accule ses concurrents en permettant à leurs clients d'ouvrir des comptes OM

Avec une puce des opérateurs de téléphonie mobile MTN, Nexttel ou Camtel, il est désormais possible d'ouvrir un compte Orange Money (OM), le service des transactions financières par mobile de l'opérateur Orange Cameroun. C'est la quintessence d'un communiqué que vient de rendre public la filiale locale du groupe des télécoms français Orange. « Que votre puce téléphonique soit jaune, bleue ou rouge, il vous est désormais possible d'ouvrir un compte Orange Money sans changer de numéro », indique l'entreprise. Les couleurs susévoquées renvoient respectivement aux puces de MTN Cameroun, Camtel et Nexttel.



Pour bénéficier de cette innovation qui vient dopper davantage l'interopérabilité des réseaux mobiles au Cameroun, il suffit, apprend-on, de télécharger l'application

Orange Money Afrique sur Play Store ou App Store, créer son compte et personnaliser son mot de passe. « C'est une innovation qui s'adresse à la fois aux personnes

physiques et aux personnes morales qui ont opté pour le paiement des salaires par le Mobile Money, et qui sont freinées par le fait que leurs employés appartiennent

à différents réseaux. Nous gagnons à voir les Camerounais de tous horizons accéder aux services financiers avec une grande facilité et une parfaite flexibilité, sans se ruiner... », explique Anne Catherine Tchokonté, la DG d'Orange Money Cameroun. À la faveur de cette innovation, Orange Money, qui revendique 70% de parts de marché, entend renforcer son leadership au Cameroun, y compris en aguichant les clients des autres opérateurs. La possibilité de créer

des comptes Orange Money avec les puces des concurrents survient aussi et surtout au moment où de nouvelles opportunités apparaissent dans le domaine des paiements via le mobile au Cameroun. C'est par exemple le cas de la généralisation récente du paiement des impôts et taxes via le mobile, décidée par l'État du Cameroun. À en croire les statistiques du ministère des Finances, cette décision a permis aux contribuables de payer environ 10 milliards

de FCFA d'impôts et taxes via le mobile, pour la seule année 2021. Pour rappel, selon les données d'Orange Cameroun, le service Orange Money enregistre 10 millions de comptes dans le pays et plus de 100 000 partenaires commerciaux. Par ailleurs, ce service, apprend-on, a permis la création d'environ 200 000 emplois directs et indirects dans le landernau économique national.

## Niger

# 98 milliards FCFA de la BAD pour fournir de l'électricité à 750 000 habitants

Le Niger veut accroître la production d'électricité de source renouvelable et améliorer l'accès durable des populations nigériennes à une énergie moderne.

Le pays a ainsi initié le Projet de développement des centrales solaires et l'amélioration de l'accès à l'électricité au Niger (RANA) avec le concours financier de la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 98 milliards FCFA (150 millions d'euros). Le lancement de cette

initiative s'est déroulé ce 21 février à Niamey, capitale du Niger, rapporte plusieurs médias locaux, dont l'ANP, l'Agence de presse officielle. Le projet consiste à développer le réseau électrique en milieu urbain et rural pour l'électrification de 186 localités en zones rurales, ainsi que la construction d'une

grappe de mini-réseaux dans 12 autres localités rurales, pour fournir in fine l'accès à l'électricité à 750.000 personnes. La mise en œuvre du RANA va apporter une capacité de production d'électricité à base solaire de plus de 40 MW. Le Niger veut accroître la production d'électricité de source renou-

velable et améliorer l'accès durable des populations nigériennes à une énergie moderne. Le pays a ainsi initié le Projet de développement des centrales solaires et l'amélioration de l'accès à l'électricité au Niger (RANA) avec le concours financier de la Banque africaine de développe-

ment (BAD) à hauteur de 98 milliards FCFA. Le lancement de cette initiative s'est déroulé ce 21 février à Niamey, capitale du Niger, rapporte plusieurs médias locaux, dont l'agence de presse officielle. Le projet consiste à développer le réseau électrique en milieu urbain et rural pour l'électrifica-

tion de 186 localités en zones rurales, ainsi que la construction d'une grappe de mini-réseaux de 12 autres localités rurales, pour fournir in fine l'accès à l'électricité à 750.000 personnes. La mise en œuvre du RANA va apporter une capacité de production d'électricité à base solaire de plus de 40 MW.

## Développement du secteur privé

# La CCI Bénin et la BIIC en partenariat pour le financement des PME/PMI

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin) et la Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce par abréviation (BIIC) ont signé un accord de partenariat dans le cadre du financement des projets des entreprises accompagnées par le Programme impULSE. C'était ce jeudi 23 février 2023, au siège de la CCI Bénin à Cotonou en présence de Raymond ADJAKPA ABILE, Secrétaire Général de la CCI Bénin et de Arsène DANSOU, Directeur Général de la BIIC.

La convention signée est la conjonction des visions des deux partenaires et leur volonté commune de collaborer dans le but de faciliter l'accès au financement pour des PME et PMI repérées dans le cadre du Programme impULSE. « L'ambition de l'institution consulaire, c'est d'être un centre de services dédié à la croissance des entreprises. C'est donc dans cette quête que la BIIC vient prêter main forte à son institution. A cet effet, il reste confiant que les deux structures se reverront pour célébrer les nombreux succès des entreprises qu'elles accompagneront ensemble. En décidant d'allouer une

ligne de crédit exclusivement dédiée aux entreprises du Programme impULSE, la BIIC montre à tous qu'elle est pionnière et qu'elle sait aller au-delà des sentiers battus », a expliqué Raymond ADJAKPA ABILE, Secrétaire Général de la CCI Bénin à l'occasion de la signature de la convention. Pour Arsène DANSOU, Directeur Général de la BIIC, très heureux de la signature de l'accord a parlé de la valeur ajoutée du modèle d'accompagnement mis en œuvre par le programme impULSE; parce qu'il permettrait au partenaire financier qu'est la Banque, de s'impliquer davantage dans l'histoire

des entreprises à financer : l'histoire passée ; mais encore et surtout et l'histoire future à écrire ensemble avec les promoteurs de PME. Le patron de la BIIC a aussi fait savoir : « Je voudrais me réjouir des retombées de ce partenariat dont sauront tirer profit nos PME et PMI et, au-delà, notre cher pays le Bénin. Cette convention constitue l'aboutissement de notre engagement pris et la poursuite de notre belle aventure aux côtés de nos PME-PMI ». Que retenir du Programme impULSE ? Inscrit dans son nouveau plan stratégique, le programme impULSE de la CCI Bénin a été lancé

2021 et constitue un accélérateur de croissance pour les entreprises du Bénin. Avec ses équipes de consultants et d'experts sectoriels ; et l'appui de partenaires stratégiques, impULSE travaille à repérer, connecter et développer les entreprises à très forte valeur ajoutée au Bénin. Dans la mise en œuvre du Programme impULSE pour le financement des PME et PMI, la CCI Bénin utilise une approche innovante qualifiée de « championning » qui se base sur le maillage stratégique et opérationnel qui existe entre des entreprises évoluant dans des chaînes de valeurs connexes, pour déployer

un ensemble de soutiens financiers et techniques en direction de l'entreprise cible, de même qu'aux entreprises partenaires, évoluant dans la même chaîne de valeur. L'approche mise en place combine la capacité du partenaire financier à aussi être un partenaire stratégique et un partenaire technique pour les entreprises. C'est cette stratégie qui a sidéré la Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce qui porte dans son ADN le financement du commerce et des activités industrielles au Bénin un acteur de premier plan dans l'accompagnement des PME/PMI. Le programme déploie simultanément un

soutien financier et un appui technique à l'entreprise accompagnée, de même qu'aux entreprises partenaires. La BIIC a expérimenté cette approche avec le Programme impULSE, dans le cadre du dernier « Appel à Champions » mis en œuvre par la CCI Bénin : depuis le processus d'évaluation des projets, l'évaluation physique des entreprises qui les portent, et l'aide à l'amélioration de la qualité des projets d'entreprises. C'est pour soutenir et amplifier cette dynamique que la BIIC s'associe à la CCI Bénin.

Prévisions saisonnières de la grande saison des pluies dans les pays du Golfe de Guinée

## Un forum régional sur la restitution des résultats des travaux à Lomé

Un forum régional de restitution de la prévision saisonnière des caractéristiques agro-hydro-climatiques de la grande saison des pluies dans les pays du Golfe de Guinée (PRESA-GG 2023) s'est tenu le vendredi 24 février à Lomé.



au développement (ACMAD) et le Centre régional AGRHYMET. Il a connu la participation des experts de la CEDEAO, du service de la météorologie et hydraulique, les partenaires techniques et financiers du CILSS, des agences de réduction des risques de catastrophes. Le forum a permis de restituer les résultats des prévisions saisonnières agro-hydro-climatique pour la grande saison des pluies dans les pays du Golfe de Guinée et faire des recommandations. Les prévisions indiquées se situent sur plusieurs paramètres qui sont entre autres, des cumuls saisonniers des pluies en mars, avril et juin dans le sud du pays

du Golfe dont le Togo, des prévisions des dates des débuts de la saison des pluies. Il s'agit aussi de l'annonce des écoulements dans les bassins côtiers, de la fin de la saison et des séquences sèches en début de saison qu'on peut observer et qui peuvent avoir un impact sur la saison. Il a été publié qu'en temps d'équilibre pluviométrique, l'on doit s'attendre à une situation normale, la quantité des pluies qui est attendue cette année sera pratiquement la même que celle qui est observée dans les différentes localités. Quant aux recommandations, elles demandent de faciliter aux producteurs l'accès à des semences améliorés, aux

engrais de qualité, aux équipements, à la micro finance adaptée pour les situations de limitation de la disponibilité en eau. Il a été demandé aux journalistes de renforcer la diffusion et la communication de l'information hydro climatique. Il s'agira également de sensibiliser les communautés pour la réduction des risques de catastrophe. Aux différents acteurs, il est recommandé d'être attentif aux mises à jour qui seront faites par le centre régional AGRHYMET, l'ACMAD et les services météorologiques et hydrologiques nationaux tout au long de la saison.

A t o p

## Championnats nationaux | Arbitrage

### Kossi Yéna et Kodjo Amoudji suspendus pour 2 mois, Arima Akakpo mis en garde

La Commission Centrale des Arbitres (CCA) de la Fédération Togolaise de Football a sanctionné ce jeudi 23 février deux officiels de match dont la performance a été jugée insuffisante et qui ont par leurs erreurs d'appréciation impactée sur le résultat final de certaines rencontres.



La CCA a pris des sanctions allant d'une mise en garde à des suspensions provisoires. Aux fins de statuer les performances des arbitres et arbitres assistants qui ont été mis à contribution lors de certains matchs de D1 et D2, la commission a décidé de suspendre Kossi Yéna et Kodjo Amoudji, respectivement arbitre et arbitre assistant. L'arbitre Arima Akakpo, pour sa part a été mis en garde. Ainsi une suspension de deux (2) mois a été infligée à Yéna Kossi, arbitre de la rencontre Koroki vs Etoile filante joué le 2 février 2023 à Sokodé. La sanction prend effet à compter du 24 février et sera levée le 23 avril 2023. Il est reproché à l'officiel de la rencontre comptant pour la 12ème journée de la phase aller de la D2

nationale d'avoir décidé d'accorder à la 3ème minute de jeu, un penalty sur un contact normal (ne donnant pas lieu à une faute) d'un joueur sur un adversaire dans sa surface de réparation. Cette erreur est jugée inacceptable par la commission des arbitres qui a décidé de sanctionner. La sanction est aussi tombée pour l'arbitre assistant Kodjo Amoudji, l'un des officiels du match Gomido vs As OTR comptant pour la 17ème journée de la D1 LONATO joué à Kpalimé le 5 février 2023. Selon la commission de l'arbitrage, Kodjo Amoudji pourtant bien placé en sa qualité d'arbitre assistant a fait sanctionner à la 93ème minute une position de hors-jeu d'un joueur de l'As OTR qui était pourtant en position régulière.

Après avoir jugé inacceptable cette erreur, les membres de la commission des arbitres ont décidé suspendre pour période de deux (2) mois l'officiel de match Kodjo Amoudji. Enfin la commission permanente de la FTF dont la mission est d'assurer un niveau d'arbitrage répondant aux normes de qualité et d'équité, a également décidé de mettre en garde l'arbitre Arima Akakpo pour prestation insuffisante. Il est d'ailleurs recommandé à Arima Akakpo, arbitre de la rencontre Dyto vs Gomido comptant pour la 16ème journée de la D1 LONATO, une concentration et une assurance dans les prises de décisions sur les matchs afin d'améliorer sa performance.

## Education

### Vers une réglementation sur l'ouverture des crèches et garderies



Au Togo, l'accueil des enfants dans les structures de crèche et de garderie va bientôt faire l'objet d'un meilleur encadrement. Des initiatives ont été lancées en ce sens par le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme

et de l'alphabétisation. La première mouture de cette future réglementation, présentée mercredi en conseil des ministres, met surtout l'accent sur le respect de certains standards et normes par les struc-

tures, et la nécessité de veiller au développement des petits enfants ainsi que leur bien-être.

A ce jour, 28 crèches et garderies sont officiellement dénombrées sur le territoire national. République Togolaise

MARBRE-PIERRE-GRANITE

# Nous recréons vos espaces selon vos envies

Un accompagnement  
personnalisé

**LA MAIN DU MARBRE**

*travail professionnel de qualité*

WWW.LAMAINDUMARBRE.COM  
contact@lamaindumarbre.com  
+228 918 943 13/ 921 408 56

Avénou, à 20 m de la station TOTAL

